

L'IMPOSTURE DE LA « MUTUELLE OBLIGATOIRE »

Dans le cadre des manifestations nombreuses et diverses célébrant les 80 ans de la Sécurité Sociale, SUD Santé Sociaux devra dénoncer l'imposture de la « mutuelle obligatoire » payée à 50% par son employeur qui s'annonce dans les 3 pans de la fonction publique (initialement au 1er janvier 2026).

Après 10 années de cette « mutuelle obligatoire » dans le secteur privé, et au regard du bilan « tout.es perdant.es », pour les assuré.es sociaux et la Sécurité Sociale, mais pas pour les grands groupes d'assurances privées, nous devrons réaffirmer la nécessité d'une prise en charge à 100% des soins de santé pour toutes et tous, par une sécurité sociale égalitaire, démocratique et solidaire.

Congrès Fédéral,
Seignosse 3 octobre 2025

